

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS

## BEAUX-ARTS

## MONUMENTS HISTORIQUES

## Sites et Monuments naturels

## Arrêté

*Le Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,  
Le Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,*

*Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection  
des monuments naturels et des sites de caractère  
artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou  
pittoresques;*

*Vu l'avis émis par la Commission départementale  
des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance  
du 12 Décembre 1931;*

*Vu l'engagement en date du 27 Décembre 1931  
pris par le Conseil Municipal de Nancy*

Arrête :

Article premier

Le "gros chêne" situé à 12 mètres du chemin  
d'intérêt commun n° 115 au lieu dit "Le Tremblay"

est classé parmi les sites et monuments naturels  
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire  
ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du  
département de Saône et Loire  
et au maire de Mancey qui seront responsables,  
chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Art. 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la  
situation du site classé.

~~qui seront responsables chacun en ce qui le concerne  
de son exécution~~

Paris, le 23 Avril 1932.

*Henri Brunet*

Echelle : 1 : 10 000

**SITE CLASSE DE MANCEY**  
Echelle : 1 : 10 000

● Site classé

Topographic map of the Mancey area. The map shows contour lines, roads (D 182, D 215), and various place names including Dulphey, le Mouchot, la Croix Danveau, le Moulin Mutin, and le Bouchot. A black dot marks the 'Site classé' (classified site) near Dulphey. The map also shows the 'MONT MACON' and 'B. du Tremblay'.